

bonapartiste dans la personne de M. de Cassagnac. On ne peut encore prévoir l'issue du débat; il reste seulement vraisemblable que les partisans seront autorisés.

M. Jules Simon a interdit toute conférence religieuse de l'ex-père Hyacinthe, mais il lui a permis de lui laisser le droit de traiter des questions morales. L'ex-carmine ne fera donc pas de conférence dans la salle du théâtre italien, mais il ne lui sera pas difficile de trouver un autre local. Le jour de la représentation n'est pas encore fixé.

A propos de la loi supprimant les sous-préfectures de Secaux et Saint-Denis, votée par la Chambre des députés au mépris de la loi qui exige une délibération préalable des assemblées départementales, on a beaucoup remarqué l'empressement avec lequel le président du Conseil s'est incliné devant l'arrêt sénatorial, qui démontrait l'illégalité commise par la Chambre basse.

Il rentre dans les procédés de M. J. Simon de maintenir les meilleurs rapports entre le Sénat et le Gouvernement; il veut ainsi amortir d'avance l'effet des interpellations que ne peuvent manquer de provoquer ses complaisances obligées pour la Chambre des députés.

Une de ces interpellations se produira à propos de la proposition Bous-sière qui, sous prétexte de règlement intérieur de la Chambre, est une violation flagrante de la Constitution. On sait que cette proposition autorise toutes les commissions de la Chambre à siéger à Paris, au Palais de l'ancien Corps législatif. Or, comme le président Grévy prend ses mesures pour qu'un député ne puisse être membre de deux commissions en même temps, et comme les commissions très-nombreuses sont presque exclusivement composées de républicains, il arrivera maintes fois que tous les membres de la majorité républicaine se trouveront groupés par commissions au Palais Bourbon. La grosse besogne se faisant dans les commissions, les séances publiques tendront à devenir de plus en plus rares, et, en fait, la majorité républicaine aura son véritable siège à Paris. C'est sur ce sujet que le ministre sera inévitablement au Sénat où on lui demandera quelles mesures il compte prendre pour faire respecter la Constitution.

M. Thiers, président de la commission qui examine le projet de M. Laisant sur la durée du service militaire, a réuni ses collègues à Paris, mais chez lui, place St-Georges et non pas au Palais Bourbon. Il faut constater à cette occasion la colère que les journaux radicaux manifestent contre le premier président de la République. Il est pourtant facile de prévoir que le projet de M. Laisant sera repoussé quant à la durée du service militaire; il est possible que le volontariat d'un an soit supprimé.

Il y a plus de 4 mois que M. Mestreau est élu député de Marennes, et son élection n'est pas encore rapportée. Ce retard est dû au nombre considérable de protestation dont la dixième partie aurait suffi depuis longtemps à faire annuler une élection de conservateur. Le rapport de M. Clémenceau sera bientôt déposé; il conclut naturellement à la validation; mais il sera rudement attaqué par M. Robert Mitchell, qui a les mains pleines de faits graves à la charge de l'administration républicaine de la Charente-Inférieure. Il prononcera un de ces discours qui ont le don d'horripiler la majorité républicaine sans qu'elle trouve rien à répondre.

M. Martel est de retour à Paris et a repris la direction de son double ministère; il a annoncé pour la fin de la semaine la publication du mouvement judiciaire, lequel sera moins étendu que l'espéraient les républicains.

Dans la session extraordinaire qui va s'ouvrir cette semaine, le Conseil municipal de Paris va s'occuper du changement des noms de rues; il tend à effacer tous les noms qui rappellent l'Empire. Le Rappel, traitant cette question ce matin, déclare que le 2 Décembre est « le plus abominable » crime des temps modernes. » Pour le Rappel, les incendies de la Commune, les assassinats des otages ne sont que des vétilles en comparaison du 2 Décembre.

Le drame de M. Catulle-Mendès, que vient de donner l'Ambigu, Justice, n'est qu'une glorification du suicide développée dans des scènes puériles, ou grotesques ou odieuses. M. Catulle-Mendès ferait mieux de retourner à la poésie; au moins ses vers sont inoffensifs.

### BULLETIN ECONOMIQUE

Mouvement comparatif de la condition publique de Roubaix.

Mouvement du mois de février 1876	1875
7.844 colis de laine peignée	834.910
293 » d'écaillures et blouses	3.371
854 » de laine filée	87.812
1 » de soie	11
2.992 » de coton	319.347

11.456 colis pesant ensemble 1.225.431

Mouvement du mois de février 1876

9.546 colis de laine peignée	4.027.233
28 » d'écaillures et blouses	15.777
897 » de laine filée	63.737
2 » de soie	194
2.010 » de coton	279.161

Mouvement du mois de février 1877

7.803 colis de laine peignée	839.298
293 » d'écaillures et blouses	3.371
854 » de laine filée	87.812
1 » de soie	11
1.862 » de coton	198.970

10.382 colis pesant ensemble 4.089.857

Décreassages	50 opérations	12
Titrages	618	id

Le Directeur, A. MUSIN.

NOMENCLATURE DES NOUVEAUX BREVETS INTÉRESSANT L'INDUSTRIE LAINIÈRE.

- 115,311, 2 mai. Simpson, Brooke et Royce. Perfectionnements dans la préparation de l'azurine et autres matières colorantes provenant de l'anthracine.
- 115,317, 6 novembre. Bessy. Système de corronnelles pour le filage et la torsion de la soie.
- 115,325, 4 novembre. Gaspard. Application nouvelle des broches à plumes au peignage mécanique.
- 115,329, 3 novembre. Haslam. Perfectionnements dans la construction des métiers à tisser.
- 115,344, 9 novembre. Pasch frères. Procédé de conservation des peaux de mouton, après pelage, à l'état permanent de peaux fraîches.
- 115,345, 9 novembre. Pasch frères. Procédé de lavage et de dégraissage des laines.
- 115,356, 13 novembre. Deschamps. Broche à ressort applicable aux navettes à tisser.
- 115,362, 15 novembre. Janasens. Système de mécanique-Jacquard.
- 115,364, 7 novembre. Knab et Fournier. Moyen d'extraction des savons, matières grasses contenues dans les eaux provenant du lavage des laines.
- 115,367, 4 novembre. Mathieu. Perfectionnements aux broches de navettes de métier à tisser.
- 115,353, 18 novembre. Davide. Disposition des peignes à tisser avec des dents d'épaisseur graduée sur les bords, pour éviter la redoublement et à-dire le resserrement des fils de chaîne des droits du tissu, produit par la tresse de la trame.
- 115,464, 13 novembre. Knap et Fournier. Moyen de blanchir la laine, et en général les fibres et matières provenant du règne animal, filées, tissées ou non.
- 115,476, 11 novembre. Wheelhouse. Perfectionnements dans les courroies de transmission.
- 115,492, 13 novembre. Hatcliffe. Perfectionnements dans les appareils à lubrifier les tiges employées dans les machines à filer, retordre et tisser les matières textiles.
- 115,498, 17 novembre. Lemaire. Perfectionnements aux appareils cardes-concues.

### BOURSE DE PARIS

#### Variations des Cours

du samedi 24 février avec ceux du samedi 3

VALIERS	Cours samedi 3	Cours samedi 24	Hauss	Baiss
A terme				
3 % ex-cou.	73.77	72.82	95	
4 %	106.72	106.05	67	
B. de France	3310.	3475.		1 05
» Paris	992.50	935.		27 50
» Londres	993.50	953.50		20
Soc. gén. des	390.	397.50		7 50
Est	687.50	682.50		5
Lyon	1048.	1035.		5
Midi	775.	781.25		6 25
Nord	1280.	1273.75		6 25
Orléans	1058.75	1085.		13 75
Gas	1388.75	1372.50		11 25
Suez	613.75	602.50		11 25
Italie 5 %	72.50	71.47		1 2
Mob. espag.	588.	570.		15
Ch. Lomb.	170.	163.75		6 25
» Autric.	468.75	478.75		10
Comptant				
3 % ex-cou.	73.80	72.75		1 05
4 %	106.70	105.		70
4 1/2	104.70	103.75		95
Ville 1869	390.	387.50		2 50
» 1871	377.	374.50		2 50
Act. l'ouest	700.	700		
Ob. 3 % Est.	331.75	330.50		1 25
» Lyon	338.	336.50		1 50
» Midi	331.25	330.25		1
» Orléans	338.	334.75		3 25
» Vendée	222.	227.50		5 50
Roubaix (R.)	220.	230		10
» (Sud)	118.75	126.		2 50
En Banque				
3 % ex-cou.	10 1/4	10 3/16		1/16
extér.	11 1/2	11 1/4		1/4
5 % Turc	12 25	11 90		50
6 % Péru.	18 3/4	18 3/4		1/2
Egypt. 1873	28 50	28		7 50

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous demande dans quelle séance le Conseil municipal de Roubaix, a approuvé le plan-type des six nouveaux asiles, dont il est question dans la note municipale publiée avant-hier.

Nous n'avons pas souvenir que cette question ait été soumise au Conseil municipal.

Cette après-midi, à trois heures moins le quart, le plan-type des asiles n'était pas déposé au secrétariat de la Mairie.

Nous apprenons la mort de M. l'abbé René Sohier, vicaire de la paroisse Notre-Dame, décédé hier, à l'âge de 29 ans, des suites d'une variole.

M. René Sohier était né à Baillieux, en 1848, et avait fait ses études au Séminaire de Cambrai. Ordonné en 1873, il avait été envoyé à Roubaix. C'était un saint prêtre qui faisait l'éducation de toute la paroisse.

Il est tombé malade après avoir été porter les dernières consolations de la religion à une personne atteinte de la variole. Il a succombé au bout de dix jours de maladie.

Un décret du président de la République vient de nommer à un emploi de sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs, M. Léon-Paul Musin, de Roubaix, ancien engagé conditionnel de deuxième année, ancien sous-officier de cavalerie.

Joué dernier, 1<sup>er</sup> mars, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, le 6<sup>e</sup> tirage de obligations de l'emprunt de 300,000 fr., autorisé par la loi du 16 janvier 1868.

Le sort a désigné les numéros suivants :

1	6	7	11	15
17	25	33	55	64
76	78	87	93	103
109	125	132	133	165
183	184	187	228	229
234	236	246	249	251
253	274	275	277	294

Ces obligations sont remboursables à la caisse municipale, à raison de 1,000 francs, l'une, à partir du 5 juillet 1877.

Le même jour a eu lieu également à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing le 6<sup>e</sup> tirage des obligations de l'emprunt de 500,000 fr., autorisé par la loi de 19 mars 1869.

Voici les numéros sortis :

3	8	9	19	74
76	80	84	94	97
99	107	120	126	130
149	152	153	163	195
196	198	207	265	269
281	294	303	305	306
342	355	358	359	370
372	379	381	400	403
404	408	417	444	447
454	466	467	494	547

Le remboursement de ces obligations se fera à la caisse municipale, à partir du 5 juillet 1877 à raison de 1,000 fr. l'une.

Le jeune Charles Nérins, l'indiscipliné dont nous avons publié l'arrestation effectué dernièrement, rue de Campagne, a été condamné, avant-hier, au séjour d'un mois dans une maison correctionnelle et à 16 francs d'amende.

Une scène très-émouvante s'est passée, dans l'après-midi d'hier, rue de l'Alma.

Deux enfants jouaient sur la chaussée tout tranquillement, lorsqu'un chien terrier de robuste taille se précipita sur eux et mordit l'un au bras, l'autre à la jambe. L'animal allait probablement renouveler ses morsures, mais un passant s'élança sur lui et parvint à lui fracasser le crâne sur le pavé, non, cependant, sans être lui-même atteint par les dents du carnassier domestique.

On ne sait à qui appartient ce chien. Quant aux enfants, ils ont été soumis à l'examen du médecin.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 27 condamnations comprenant 23 jours de prison et un total de 170 francs d'amendes, pour les contraventions ci-après :

- Avoir ouvert un fossé longeant la voie publique sans autorisation. 1
- Dépôt de sable non éclairé la nuit. 1
- Abandon de voiture et défaut de déclaration. 1
- Passage sur un champ ensencé. 1
- Divagation de chien sans collier ni muselière. 1
- Avoir frappé publiquement et abusivement un animal domestique. 1
- Irrescue publique et manifeste. 11
- Tapage injurieux et nocturne et violences légères. 8

79 aspirantes étaient inscrites pour la deuxième série des examens au brevet de capacité. 33 ont été jugées dignes du brevet. Voici leurs noms par ordre de mérite :

- Miles
- Marie Fessant, de Maresches.
- Victorine Collin, élève de Mme Caillote, institutrice à Valenciennes.
- Mathilde Widmer, élève de Mlle Harache et Mordaoc, à Dunkerque.
- Mathilde Marchand, élève de Mlle Laveran, de Dunkerque.
- Emilie Michel, élève de Mlle Harache et Mordaoc, à Dunkerque.
- Céline Leblond, élève des Dames de Saint-Maur, à Guise (Aisne).
- Louisa Couleigne, élève du pensionnat Saint-Joseph, à Douai.
- Céline Druet, élève des Dames de Filines, à Douai.
- Mario de Mideville, élève des Dames de Saint-Maur, à Guise.
- Augustine Plateaux, élève des Sœurs de la Providence, à Orchies.
- Cécile Defer, élève du pensionnat de la Mère de Dieu, à Lambertain.
- Lucie Dabois, élève de la Congrégation de Notre-Dame, au Cambrai.
- Adèle Guillain, élève des Sœurs de Sainte-Thérèse, à Avesnes.
- Marie Lemaître, de Lille.
- Esther Alexandre, élève du pensionnat de Saint-Joseph, à Valenciennes.
- Marthe Lejeune, élève des Dames de Saint-Maur, à Guise (Aisne).
- Julie Ribémont, de Douai.
- Marie Biary, élève des Dames Ursulines, à Saint-Saulve.
- Valentine Barbanson, élève des Dames Colson et Magnier, à Valenciennes.
- Jenny de Lauweryns, de Rosendaël, élève du pensionnat St-Joseph à Valenciennes.
- Hendriette Leclercq, élève de Cambrai.
- Henriette Mollet, élève des Dames Colson et Magnier, à Valenciennes.
- Audie Lonclud, élève du pensionnat Saint-Joseph, à Douai.
- Azéna Duprès, élève de la congrégation Notre-Dame, à Solesmes.
- Victoire Leclercq, élève des Sœurs de la Providence, à Orchies.
- Angèle Canonne, élève de Mlle Bourgeois, à Cambrai.
- Marie Bourgeois, élève de Mlle Bourgeois, à Cambrai.
- Julie Lecoche, élève du pensionnat Saint-Joseph, à Douai.
- Caroline Rigault, de Dunkerque.
- Zélie Rouille, élève des Dames Colson et Magnier, à Valenciennes.
- Mathilde Leclercq, élève de Mme Caillote, institutrice, à Valenciennes.
- Léonie Richard, élève de Mlle Pentie, à Cambrai.
- Eugénie Casé, élève de Mlle Dhaussy, institutrice, à Villers-Guislain.

On sait que le dernier recensement de Lille a donné un chiffre de 162,775 habitants. Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à ce sujet, les principales étapes de la population du chef-lieu :

En 1789, Lille ne comptait que 130,000 habitants. En 1821, ce chiffre s'éleva à 64,000. En 1836, 72,000. En 1851, 76,000. En 1866, 143,000. En 1871, 138,000. En 1876, 162,775.

Une agression nocturne a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi dans un lillos appartenant à l'une des meilleures familles de la ville.

Au moment où il pénétrait dans son domicile, vers la fin de la rue Nationale, un individu qui le suivait depuis la place de Strasbourg, se précipita à lui les bras en avant. Sans distinguer de quelles armes il pouvait être porteur, M. X... lui envoya un vigoureux coup de poing en pleine figure. La secousse, sans doute, fit partir en l'air le coup d'un pistolet que l'agresseur tenait en main et dont la balle alla se perdre dans le couloir, par la porte entr'ouverte.

Le bruit de la détonation effraya l'agresseur qui prit la fuite. M. X..., après avoir sonné pour donner l'éveil aux domestiques, se mit à la poursuite du malfaiteur qu'il ne put atteindre. Mais les indices qu'il a donnés sur son signalement et la trouvaille d'un tranchet que cet individu avait perdu dans sa fuite faciliteront, on l'espère, l'arrestation du coupable.

La demoiselle Pauline D..., ancienne domestique sans parents, originaire des environs de Lille, est décédée il y a quelques jours, dans une maison de santé, rue Ramey, à Montmartre. Elle avait remis au curé de Clignancourt un pli cacheté qui ne devait être ouvert qu'à l'instant même de la mort. Ce pli contenait un autre pli également cacheté.

L'événement arrivé, le curé brisa le cachet et trouva une lettre à son adresse, le priant d'accompagner la défunte jusqu'au cimetière, en faisant en sorte de convier à son enterrement le plus de personnes qu'il pourrait décider; sur l'autre pli se trouvaient ces mots : « Ceci est mon testament. »

Il y a eu jeudi dernier quinze jours, que l'enterrement de Pauline D... a eu lieu, au cimetière de Saint-Ouen. Un certain nombre de personnes assistaient à la cérémonie religieuse, mais lorsque le corps a été dirigé vers le cimetière, six personnes seulement suivaient le corbillard... Le temps était mauvais... les chemins détrempés, enfin quatre personnes étaient sur le bord de la fosse lorsque le cercueil y a été descendu.

Quand on a ouvert le testament de Pauline D..., on y a lu : « Je donne tout ce que j'ai, environ 20,000 francs, à ceux qui m'auront accompagné jusqu'à mon tombeau, et je prie M. le curé de Clignancourt, d'être mon exécuteur testamentaire. »

Une femme Despret, de Pives, était associée à un individu pour le commerce de charbon. Les affaires n'ayant pas prospéré, on liquida par zéro. Il restait peu de chose à la brave femme, à part deux actions de chemin de fer qu'elle avait achetées à 500 fr. et qui valent aujourd'hui près de 2,000 fr. chacune. Elle les tenait précieusement cachées dans sa malle fermée à double clé. Pour vaincre la difficulté d'un voleur à fracturer la malle et enlever les deux actions.

La police vient de mettre en état d'arrestation le nommé Van Brabant, horticulteur rue des Guingettes, inculpé de vol de deux obligations des Mines de Béthune, au préjudice de Mme Brabant, habitant la même rue.

On signale divers vols commis à la porte de plusieurs marchands lillois, et notamment celui d'une caisse contenant pour 900 fr. de chaussures, rue des Arts. On espère cependant découvrir les voleurs.

Un garçon du Cercle de l'Industrie de Roubaix, L. Moureire, a oublié de remettre au comptable de cet établissement une somme de 70 fr. qu'il avait été chargé de recevoir. Il s'était aussi approprié un certain nombre d'objets, notamment des foulards. Un beau matin il disparut.

On l'a retrouvé et il comparait samedi devant le tribunal correctionnel.

Contrairement à beaucoup de ses semblables, il avoue tous ses délits avec le sourire sur les lèvres. Il ne devient sérieux qu'en s'entendant condamner à un an de prison.

Le concert donné, dimanche 25 février par la Grande-Fanfare les membres honoraires, a obtenu le plus beau succès. Une assistance considérable s'était réunie dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Wayembourg et Gevaert, premiers prix des Conservatoires de Bruxelles et Gand. La saison a été féconde en soirées de ce genre. Le concert de la Grande-Fanfare, donné à l'occasion de la fête de la ville, a été un succès. Les deux premiers prix ont été Wayembourg et Gevaert, premiers prix des Conservatoires de Bruxelles et Gand.

Citons en premier lieu, M. F. Werwey, d'une valeur incontestable comme ténor. Son organe qu'il manie avec justesse a des effets dictés par le sentiment. Avec une jointe intensité de chant remarquable, il rendrait Tambriclé jaloux par sa couleur de poitrine articulé avec une aisance parfaite. Fervent élève de Faure, il s'évertue à servir son maître dans ses grands triomphes italiens. Les auditeurs de dimanche ont pu entendre la Charte et Marthe avec un succès qui rendra la Grande-Fanfare jalouse.

Ce dernier morceau, proscrit par les critiques, demande une habileté de voix particulière; dans les dernières mesures, M. Werwey a montré de quel ille puissance il est capable. Sa voix y a pris un dédoublement d'une intensité qui a été le plus grand succès de la soirée. M. Ch. Wayembourg, chanteur remarquable, a donné la voix mâle, grave et très-riche de genre de chant dans tout son caractère. L'air patriotique de la Lanca, exprimé avec enthousiasme et d'une façon martiale, a fait une grande impression; le Chaleit, avec ses beaux et ses si guttés, a été rendu parfaitement; on sait qu'il est écrit sur la pierre de touche des barytons. Mille éloges au chanteur belge.

A côté de ces deux excellents artistes, apparaît M. Gevaert, dont la voix délicate a beaucoup gagné l'auditoire. Gertes, dans les concerts de dimanche, il est un peu en retard sur les autres, mais il est un des meilleurs du genre. M. Gevaert a, de la voix, il est musicien, et chante l'ariette d'artiste de la bonne manière. Son répertoire très-bien choisi, renferme les plus jolies choses de son genre. Le plus beau morceau de son répertoire, c'est le morceau de la nuit, dans lequel il est en mesure de faire entendre cette scène, il est un des meilleurs du genre. M. Gevaert a, de la voix, il est musicien, et chante l'ariette d'artiste de la bonne manière. Son répertoire très-bien choisi, renferme les plus jolies choses de son genre. Le plus beau morceau de son répertoire, c'est le morceau de la nuit, dans lequel il est en mesure de faire entendre cette scène, il est un des meilleurs du genre.

Le soliste de la Grande-Fanfare, M. Deltour, a surpris l'auditoire par son exécution prolongée; nous ne pouvons que le féliciter de son courage. Quelques petites difficultés n'ont pas été pour lui un obstacle, mais avec de la pratique et du temps, il est possible que M. Deltour en arrivera à manier la clarinette avec beaucoup de talent.

Revenons aux deux chanteurs belges dont le succès de la soirée a été pour eux le plus grand succès. Le duo de Guillaume Tell, que, seuls, les grands artistes peuvent exécuter et encore triomphalement, a été chanté par MM. Werwey et Wayembourg d'une manière très-satisfaisante. On ne saurait multiplier les éloges à ces Messieurs.

La Grande-Fanfare a pris part à la fête, dont elle était l'organisateur, par trois morceaux charmants : Un Alléluia Militaire; la Reoue d'Honneur; l'Ouverture de l'Opéra de Chine. Bonne exécution dans toutes les parties, les auditeurs ont été frappés du véritable progrès accompli par cette société depuis le dernier concert; les nuances sont mieux rendues, les plans mieux observés, les réflexes mieux faits, et avec plus d'ensemble et de justice. Dans l'Ouverture de l'Opéra de Chine, les exécutants se sont vraiment surpassés. L'Alléluia Militaire et la Reoue d'Honneur, vrais morceaux de fanfare, ont été rendus avec éclat.

Nous adressons à la société, toutes félicitations que les membres honoraires ont déjà manifestées par leurs nombreux et chaleureux applaudissements. Sous la nouvelle et habile direction de M. Monnarck, la Grande-Fanfare est en voie d'amélioration sérieuse; le nouveau chef peut déjà apprécier de l'impulsion favorable que nous lui donnons en cette circonstance. Encouragez par ce premier succès, il n'est pas douteux que M. Monnarck fasse tous ses efforts pour conduire la Grande-Fanfare vers la perfection du genre musical d'élite à la capitale. Les lauriers qu'elle a cueillis à Reims, semblent être fanés, il faut les faire refleurir.

Un incendie s'est déclaré jeudi à Quéroy-sur-Delle, dans le séchoir de la blanchisserie de MM. Benaux, frères, route d'Ypres. Grâce à l'activité des sapeurs-pompiers, qui, aidés des habitants, ont fait fonctionner six pompes, qu'il n'est pas de leur devoir de mentionner, l'incendie a été éteint avant qu'il n'ait fait de grands dégâts. Les pertes en bâtiments et marchandises sont évaluées à 25,000 francs, couvertes par l'assurance Le Nord.

On écrit d'Orchies au Courrier du Nord : Il existe encore dans nos communes, et les uns qui jouent ou appelle le jeu du coq et que la police, croyons-nous, ferait bien d'interdire.

C'était à C... on était au cabaret, on avait bu et on jouait à ces jeux de mains que nos pères appelaient jeu de vilains parce qu'ils trouvaient toujours mal.

D'abord on avait joué au coq et R... n'avait jamais pu attraper D... Voici en quoi consiste le jeu du coq : « L'un des joueurs s'assoit, les jambes écartées, les mains posées sur ses genoux, et le second joueur, qui est nommé le coq, s'agenouille devant le premier et se vifement passer la tête entre les jambes de celui-ci, qui, au passage, cherche à saisir cette tête entre ses deux mains. Quand le coq est adroit, il réussit, par des freintes, à tromper son joueur, qui se trouve ainsi de travers, et passe tout à coup la tête entre les jambes adversaires; il se trouve alors nez à nez avec son adversaire et lui lance dans la figure un vigoureux cocorico ! qui fait éclater toute l'assemblée en un rire bruyant.

On D... avait été dit cocorico ! vainqueur, et R... ne pouvant l'attraper, avait voulu jouer au chien. Ce jeu-ci est plus simple, il consiste à saisir l'un après l'autre à quatre pattes et à s'attraper avec les dents. R... avait été pris par D... et avait cessé le jeu brusquement sous prétexte que D... avait les dents trop aigües. De sorte que le second joueur, qui est nommé le coq, de mauvaise humeur et avait jeté à la porte de sa demeure D... le vainqueur.

lui, administra une volée de coups de poing. — J'espère qu'avec ça tu seras plus tendre, capon ! s'écriait-il à R... Il me faut la fille ou tu verras.

R... qui n'a pu porter plainte contre son bon-villain, a voulu rendre déshonorable comme un agneau, a devancé l'époque du mariage, qui se fera aux prunes fleuries. Encore une scène semblable à l'enterrement de D... épousera la fille à R... séance tenante.

États-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES de 2 mrs. — Ernest Dujardin, rue d'Alsace. — Henri Delhouste, rue Traversière, 28. — Léa Desfontaines, rue de Valenciennes, 28. — Céleste Roussel, rue du Collège, 128. — Zélie Frosny, rue du Chemin à de-Fer, 60. — Céline Ouvre, rue de Valenciennes, 2. — Léon Deberre, rue Decroix, cour Picquet, 5. — Du 3. — Emilie Bouteville, rue des Longues-Haies, cour Dupuis. — Eugène Bouscat, rue du Pile, cour Loridan. — Alexandre Loridan, rue de la Tailleurie. — Louis Briche, rue de la Foix-aux-Chènes, cour de la Trompette, 15. — Marie Cabaret, rue de Valenciennes, 2. — Albert Mouton, rue du Collège, 167. — Marie Delporte, rue de la Planchette-Trouée, cour Léopold-Florin, 7. — Louise Lebrun, rue d'Italie. — Odile Perrille, rue de Tourcoing, 41. — Louis Bourgeois, rue de l'Épée.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS de 2 mrs. — Henri Fontier, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Gornil. — Yves Desbrismes, 36 ans, lez-leveuse, à l'Hôtel-Dieu. — Du 3. — Cézarine Nivresse, 67 ans, ménagère, rue des Goutteux, 3. — Gabriel Bauwens, 58 ans, tisserand, rue de la Bajonne, 65. — Emilie Deschamps, 1 an, place d'Amiens, à l'Épée. — Marie Delme, 8 ans, rue de Valenciennes, 2. — Louis Hollemans, 74 ans, journaliste, rue Turgot, 61. — Eugène Herteler, 4 mois, rue de Lannoy, cour Dufermont, 1. — Zulma,